

Inscription pour les vacances de Pâques 2024

Accueil de loisirs de Villers-Marmery

N° Carte Familles Rurales :

ENFANT :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT : Père - Mère -Tuteur -Autre

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Situation de famille des parents : Mariés- Divorcés - Célibataire - Autre

PERE : Profession / Employeur/Téléphone :

.....

MERE : Profession/ Employeur / Téléphone :

.....

Régime de protection sociale dont dépend l'enfant :

CPAM - MSA - autre :.....

Nom du parent couvrant l'enfant :.....

Quotient familial :.....

Carte annuelle d'adhérent

26€

Quotient Familial	CAF 0 € à 617 €	CAF 617 € à 2200€	CAF \geq 2200 € (non communiqué)	MSA *
Heure garderie	1,70	1,90	2,10	2,30
Journée	10	11	12	13
Semaine	46	50	54	60
½Journée	7,30	8	8,70	9,50

Cantine : 5 € 35

Centres de loisirs + mercredis

8h à 12h et 14h à 18h30 au choix la journée complète où à la ½ journée (possibilité de cantine)

Garderie de 7H 30 à 8H

Autorisations :

Droit d'image : Je soussigné (e),

(père/mère/tuteur-trice) de l'enfant autorise / n'autorise pas les personnels du périscolaire à reproduire l'image de l'enfant pour des activités et à publier les photos prises sur le groupe privé Facebook Familles Rurales Villers-Marmery (barrer la mention inutile).

Droit d'hospitalisation : en cas de problème grave nécessitant une prise en charge en urgence, je soussigné (e),

(père/mère/tuteur-trice) de l'enfant autorise / n'autorise pas la prise en charge de l'enfant à l'hôpital le plus proche.



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Code de l'Action Sociale et des Familles



N° 10008*02

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 – ENFANT

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON FILLE

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT L'ACCUEIL DE L'ENFANT

2 – VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTITÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 – RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant a-t-il un P.A.I (Projet d'accueil individualisé) ? OUI NON

Si OUI, le P.A.I est à remettre à la directrice de l'accueil de loisirs au premier jour de présence de l'enfant accompagné d'une **ordonnance** récente et des **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**) **Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance, ni sans P.A.I.**

Mettre une croix dans les cases selon vos besoins

Le gouter doit être fourni par les parents.

1^{er} semaine	Garderie matin	Matin	Cantine	Après -midi
Lundi 22 avril				
Mardi 23 avril				
Merc 24 avril				
Jeudi 25 avril				
Vend 26 avril				
2eme semaine				
Lundi 29 avril				
Mardi 30 avril				
Merc 1 mai	FÉRIÉ	FÉRIÉ	FÉRIÉ	FÉRIÉ
Jeudi 2 mai				
Vend 3 mai				

Fait le

Signature des parents :

A

Dossiers et fiche sanitaire à rendre : - à l'adresse mail : villersmarmery.famillesrurales@gmail.com
Ou dans la boîte aux lettres de l'association Familles rurales.

Dossier à rendre au plus tard le mercredi 17 avril aucune inscription sera prise au-delà de cette date. Tout dossier incomplet ne sera pas accepté et entrainera la non-inscription au centre de loisirs.